

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations.. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demande d'immatriculations.....1

Le service du journal officiel decline toute responsabilite quant a la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes interessees sont admises a former opposition a la presente immatriculation des mains du Conservateur soussigne, dans le delai de trois mois a compter de l'affichage du present avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lome, Amlamé, Dapaong, Kara, Aneho, Tsevie, Keve, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

Suivant requisition, n° 23738 déposée le 07 - 01- 2003, M. AGOPOME Kodjovi, profession : economiste gestionnaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise. Il demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca 2, situe a Lome Aflao Sagbado, prefecture du Golfe, connu sous, le nom de Sagbado et borne au Nord par les lots n° 125 bis et 126 bis, au Sud par les lots n° 129 et 130, a l'Est par une rue non denommee de 14 m et a l'Ouest par la rue Nyapessi Agboyibo de 30 m.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 29781 deposee le 05 - 02- 2009, Mlle AMEVOR Akwavi Ahoefa, profession : etudiante, demeurant et domiciliee a Lome, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 35 ca, situe a Dalave, prefecture du Zio, connu sous le nom de Tonoukouti et borne au Nord, au Sud, a l'Est et a l'Ouest par la collectivité ALI.

Elle declare que ledit immeuble appartient a M. AMEVOR Kwami Melon de Magnan et n'est a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 29782 déposée le 05-02-2009, Mlle AMEVOR Akwavi Ahoefa, profession : étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 à 94 ca, située à Lomé Aflao Segbe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Segbe et borne au Nord, au Sud par la collectivité HEDEDJI, à l'Est par une rue existante de 12 m et à l'Ouest par une rue existante de 5 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEVOR Kwami Melon de Magnan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 30025 déposée le 20-03-2009, Mme ADJAMAGBO Arougba Vivi, profession : commerçante, domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 49 à 61 ca, située à Amlamé Hiheatro, préfecture d'Amou, connu sous le nom de Bakpete et borne au Nord par la propriété ZAFON Yao, au Sud par la piste Hiheatro-Goudeve de 20 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ZAFON Yao.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32012 déposée le 10-06-2010, M. SOUGUITE Alassani, profession : employé de Bureau, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39 à 22 ca, située à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété LAMBONI Tiedimpo et au Sud par la route Worgou Badoré de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32255 déposée le 04-08-2010, M. ABALO-AGON Kokou, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise. Il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 à 43 ca, située à Agoenyive Sogbossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borne au Nord par la propriété AVOULETE Kodjo, au Sud par E.P.L. la prospérité et la propriété AVOULETE Kodjo, à l'Est par la voie express Agoenyive-mission de Tové et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32323 déposée le 23-08-2010, M. DELIMA Domingoh Akoélé, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise. Il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 à 13 ca, située à Lomé Aflao Akato-Viepe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Viepe et borne au Nord par la propriété EDOH Sihode Komlan, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la collectivité GOLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32386 déposée le 1^{er}-9-2010, M. ASSIGBLEY Kodjovi Fofovi Elom, profession : ingénieur informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise. Il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 à 92 ca, située à Lomé Baguida Sud-Ouest, préfecture du Golfe, connu sous le nom de la détente et borne au Nord par les lots n° 444 et 445, au Sud par les lots n° 448 et 447, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 446 et 447.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32431 déposée le 13-09-2010, M. WALLA Konga, profession : fonctionnaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 45 a 67 ca, située à Kara Teloude, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Teloude et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par un passage de 10 m et la propriété WALLA Konga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32472 déposée le 20-09-2010, la société **SAMEX** représentée par M. SALEM-BENO, profession : société commerciale, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 04 ca, située à Kara Dongoyo, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les lots n°s 2065, 2066 et 2069 à l'Est par les lots 2068b et 2071 et à l'Ouest par les lots n° 2063 et 2064.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32486 déposée le 21-09-2010, Me **POUWI** Leoude-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, située à Lomé Agoenyive, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Alinka et borné au Nord, à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, à l'Est par le lot n° 890 bis et au Sud par le lot n° 891.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. **OGUIDI Bouraïma** Muibi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32487 déposée le 21-09-2010, Me **POUWI** Leoude-Eglou Kossi, profession : notaire,

demeurant et domicilié à Lomé Agoe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 69 ca, située à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkasse et borné au Nord par la propriété KASIME, au Sud par la propriété RAZAKOU, à l'Est par la propriété **BOURAIMA** et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à **ISSOUF** Salam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32543 déposée le 07-10-2010 MM. DJERGOU Michel et DJERGOU Arlette Blandine, née OLYMPIO, profession : urbaniste, demeurant et domiciliés tous deux à Paris, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30 a 58 ca, située à Aneho Tokpo Kpadeyi Kondji, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpadeyi Kondji et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété AGOSSOU Kpadenou, à l'Est par la propriété **VODJINDE** Elavagnon et à l'Ouest par la route Aneho Aklakou.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32678 déposée le 28-10-2010, Me **GARBA** Zoubeyo, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 49 ca, située à Lomé Anfamé Nord, préfecture du Golfe, borné au Nord par le lot n° 399 A, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 399A et à l'Ouest par le lot n° 398.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. **AKAKPO** Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 32683 déposée le 29-10-2010, M. **KPEMISSI** Touetam Eyawelohn, profession : professeur

d'universite, demeurant et domicilie a Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 5 a 43 ca, situe a Lome Agoenyive SORAD, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyive SORAD et borne au Nord par le lot n° 389, au Sud par une rue de 14 m, a l'Est par le lot n° 390, et a l'Ouest par les lots n° 386 et 388 B.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 32747 deposee le 9 -11- 2010, Mme ALOMADIAPPEDEDE Ami, profession: revendeuse, demeurant et domiciliee a Lome, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca, situe a Lome Baguida Vetakoumin, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Vetakoumin et borne au Nord, au Sud, , a l'Est par la propriete JIAGGE et a l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 32748 deposee le 9-11-2010, Mme AGBOH Ablavi Elewassi, profession: commerçante, demeurant et domiciliee a Lome, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irregulier d'une contenance totale de 5 a 43 ca, situe a Lome Baguida Avepozo, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Avepozo Gakpoto et borne au Nord par la voie ferrée Lome Aného de 25 m, au Sud, a l'Ouest par la collectivite GBONFOUN et a l'Est par une rue de 10 m.

Elle declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 32749 déposée le 9 -11- 2010, Mme KLOUTSE Akoua Lolonyo, profession: revendeuse, demeurant et domiciliee a Lome, majeure non interdite,

jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 2 a 96 ca, situe a Lome Aflao Avedzi, prefecture du Golfe et borne au Nord par le lot n° 1809, au Sud par le lot n° 1807 B, a l'Est par une rue non dénommée de 14 m et a l'Ouest par le lot n° 1806.

Elle declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 32750 deposee le 9 -11- 2010, M. Attigbe Yaovi IHOU, profession: Directeur general de l'UTB, demeurant et domicilie a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irregulier d'une contenance totale de 52 a 47 ca, situe a Dapaong Cinkasse, prefecture de Tône, connu sous le nom de Cinkasse et borne au Nord par la station SHELL, au Sud par la propriete OGAMO Bagnah, a l'Est par la route nationale n° 1 Lome-Dapaong de 30 m et Cap Esso et a l'Ouest par un passage de 6 m.

Il declare que ledit immeuble appartient a l'Union Togolaise de Banque (UTB) et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 32831 deposee le 1^{er} -12- 2010, M. LAWAWI Saka, profession: commerçant, demeurant et domicilie Hédzranawoé Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 1 ha 07 a 46 ca, situe a Keve Badja, prefecture de l'Avé, connu sous le nom de Tive et borne au Nord, a l'Ouest par la propriete de Kodjo DODJINO, au Sud par propriete Frido MANE et a l'Est par la propriété AFITA Védomé.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 32867 deposee le 07 -12- 2010, M. SUNU Kossi Atsu, profession: poseur de revêtement, demeurant et domicilie a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un quadrilatère. irrégulier d'une contenance totale de 3 a 10 ca, située à Lomé Aflao Adidogome, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogome et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les lots n° 133 c et 134 A, à l'Est par le lot n° 133 B et à l'Ouest par le lot n° 134 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 32884 déposée le 09-12-2010, M. AGBODJINOU Kodjo Toukoui, profession : assistant médical, demeurant et domicilié à Kante, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, située à Lomé Sanguera Dangbessito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dangbessito et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAGBEGNO Wossa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 32899 déposée le 15-12-2010, Mme GBATI Magnyiba, profession : secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca, située à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Gakli et borne au Nord par une rue de 16 m, au Sud par les lots n° 6 et 7, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par le lot n° 3 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 32900 déposée le 15-12-2010, M. ADJRA Kokou Stephan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 56 ca, située à Lomé Aflao Soviepe, préfecture

du Golfe, connu sous le nom de Soviepe et borne au Nord par le lot n° 635 C, au Sud par le lot n° 634 B, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les lots n° 634 C et 635 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 32910 déposée le 20-12-2010, M. de CAMPOS Georges Michel Komlavi, profession : consultant en gestion humaine, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 07 a 06 ca, située à Keve Seve Kpota, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Seve Kpota et borne au Nord par la propriété SODJI Ahlin, au Sud par la propriété JOHNSON Kofi Essouam, à l'Est AZALEKOR et à l'Ouest par la propriété HOMAWOO Mana Ignacio.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 32916 déposée le 20-12-2010, M. et Mme JOHNSON Couaovi Leonce Apam et Felicité, profession : retraités, demeurant et domiciliés à Lomé Be Klikame, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise. Ils demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 19 a 15 ca, située à Keve Seve Kpota, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpota et borne au Nord par la collectivité DOUHO, au Sud par la route Keve Tsevie, à l'Ouest par les collectivités DOUHO et NUKAFU et les propriétés SEGLA Yaovi et Mme SOUZEY Ablavi Lydia et à l'Est par le groupement agricole «AGRI-PROMO».

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 32917 déposée le 20-12-2010, M. JOHNSON Kofi Essouam, profession : programmeur informaticien, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la

Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance **totale** de 1 ha 01 a 22 ca, située à Keve Seve Kpota, préfecture de l'**Avé**, connu sous le nom de Seve Kpota et borne au Nord par la propriété de CAMPOS Georges Michel, au Sud par la propriété DOSSOUVI Adjoavi Sika Angele, à l'Est par la collectivité AZALEKOR et à l'Ouest par la propriété HOMAWOO Mana-Ignacio.

Il déclare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32931 déposée le 23-12-2010, Me **POUWI Lèoudè-Eglou Kossi**, profession : notaire, demeurant et domicilié à Agoenyive, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un polygone irrégulier d'une contenance **totale** de 2 ha 01 a 18 ca, située à Tsevie Dalave, préfecture du Zio, connu sous le nom de **Hantrolé Netikope** et borne au Nord par la propriété **NOMANYO**, au Sud par la propriété **GONCALVES Komlavi**, à l'Est par la propriété **AHAMA Kosi** et à l'Ouest par la propriété **ATTILAH**.

Il déclare que **ledit** immeuble appartient à M. **LETAABA Cyrille Bêhema** et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32932 déposée le 23 -12-2010, Me **POUWI Leoude-Eglou**, profession : notaire, demeurant et domicilié à Agoenyive, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise. Il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un polygone irrégulier d'une contenance **totale** de 17a 81ca, située à Tsevie Davie, préfecture de Zio, connu sous le nom de **Kogbe Didove** et borne au Nord, au Sud par la propriété **SOGLO Afatsao**, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété **DODOMETOU Aziatoga Kodjo**.

Il déclare que **ledit** immeuble appartient à M. **PETCHELEBIA Abalo P.** et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32965 déposée le 29 - 12- 2010, M. **BAKA Kodjo Gaspard**, profession : directeur de **SCILE-TOGO**, demeurant et domicilié à **Lomé**, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un polygone irrégulier d'une contenance **totale** de 18 a 04 ca, située à Lomé Legbassito, **préfecture** du Golfe, connu sous le nom de Legbassito et borne au Nord, au Sud par des rues existantes de 14 m chacune, à l'Est par la propriété **Georges Komlavi AMEGADJIE** et à l'Ouest par la propriété **KAO Baobadi**.

Il déclare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32991 déposée le 31- 12-2010, Me **GARBA Zoubeyo**, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance **totale** de 2 a 99 ca, située à Lomé Tokoin Aviation, préfecture du Golfe, connu sous le nom de **Aviation** et borne au Nord, à l'Ouest par les lots N° 8 et 1B, au Sud par l'emprise du CFT et à l'Est par le lot N° 2 .

Il déclare que **ledit** immeuble appartient à M. **GBADAMASSI Issaka** et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33004 déposée le 5-01 - 2011, M. **ADOSSI Koffi Dodzi**, profession : fonctionnaire international, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un polygone irrégulier d'une contenance **totale** de 3 a 01 ca, située à Lomé **Agoènyivé Dingle**, préfecture du Golfe et borne au Nord par le lot n° 632, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par le lot n° 629-B demembre et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33013 déposée le 07-01-2011, M. **Habib AYEVA**, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatère d'une contenance **totale** de 3 a 00 ca, située à Lomé **Agoè-**

Nyivé Vakpossito, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borne au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBETIAFAN et à l'Est par une rue de 14 m.

Il declare que ledit immeuble appartient à Mlle BOUKARI Haminatou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33020 déposée le 10-01-2011, M. Oumar TRAORE, profession : commerçant, demeurant à Lomé Tokoin Hedzranawoe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité malienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Tokoin Hedzranawoe, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Hedzranawoe et borne au Nord par le lot n° 104 bis, au Sud par une rue de 21 m, à l'Est par le lot n° 102 bis et à l'Ouest par le lot n° 106 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33029 déposée le 12-01-2011, M. DUSSEY Komlan Edo Robert, profession : docteur en philosophie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise. Il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 ha 01 a 12 ca, situé à Assahoun Ando Centre Okpla, prefecture de l'Avé, connu sous le nom de Okpla et borne au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété KOUMA Eda Deho et à l'Ouest par la route Edji Assahoun.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33034 déposée le 12-01-2011, Mlle AFOUTOU Ayelevi Akpedze, profession : chargée de programme à l'ambassade, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise. Elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Djagble Tokoin, prefecture du Zio, connu sous le nom de Djagble

Tokoin et borne au Nord par la route Djagble Abolave de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ASSOU AZIAKPATSI.

Elle declare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33039 déposée le 17-01-2011, Me BAMAZE Akilam, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, située à Lomé Sanguera Daliko, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borne au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SAKPLETO et à l'Est par une rue de 28 m.

Il declare que ledit immeuble appartient à M. ATCHOLI Aklesso et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33040 déposée le 17-01-2011, M. HOUNAKEYK Amégnona, profession : employé à l'hôtel du 2 Février demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 64 a 68 ca 35, située à Lomé Aflao Sagbado, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Logote, et borne au Nord par la collectivité AGBLEONOU Konvi, au Sud par la collectivité AKOSSOU Danyehun, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AVOUWADA.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33041 déposée le 17-01-2011, Mme AJAVON Ayele, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 96 ca, située à Lomé Klobateme, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Hongbeti, et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par la collectivité GOZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33043 déposée le 17-01-2011, M. KOLANI Baba Mahamadou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 20 ca, situé à Lowoe canton de Lebe, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lebe et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la route Adetikope Avéta, à l'Est par la collectivité AKOLI et à l'Ouest par la propriété AKOLI Koudehewo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33044 déposée le 17-01-2011, M. KADENGA Easo-Hanarn, profession : contrôleur aérien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 54 ca, situé à Lomé Agoenyive Akonkpoe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akankpoe et borne au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété DJIVON Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33049 déposée le 18/01/2011, Mme AWAL Roukaya, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Togblékopé Akoin Zilidji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akoin Zilidji et borne au Nord et à l'Ouest par la collectivité DAMESSI Togoli, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33050 déposée le 18/01/2011, Mme AWAL Roukaya, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Togblekope Zongo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo et borne au Nord et à l'Est par la collectivité AMENYEHA, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33051 déposée le 18/01/2010, M. El-Hadj AWAL Mousbaou, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 89 ca, situé à Lomé Togblekope, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zilidji et borne au Nord et à l'Ouest par la collectivité HADJA, au Sud par une rue de 12 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33052 déposée le 18/01/2011, M. SEWA Kossi Erick, profession : ingénieur à CIMTOGO, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 48 ca, situé à Lomé Aflao Akato-Vièpé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Vièpé et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété EDOH Sihode Komlan et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33053 deposee le 18/01/2011, M. **GAPOTIH Elly Kwami Dzilefo**, profession : tractoriste, demeurant a Paris en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 4 a 35 ca, situe a Lome Aflao Sagbado Logote, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Logote et borne au Nord, au Sud et a l'Est par la propriete **AGBOYI Komi Agbessi** et a l'Ouest par une rue de 16 m.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33054 deposee le 18/01/2011, M. **ISSAKA Daoudou**, profession : déclarant en douanes, domicile a Lome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irregulier d'une contenance totale de 2 ha 00 a 38 ca, situe a Tsevie Mission Tove, connu sous le nom de Hovegan et borne au Nord et au Sud par la collectivite **VLOE Hodoufor**, a l'Est par la propriete **AZIKA Komlanvi** et la collectivite **HODOR** et a l'Ouest par la propriete **MAMADOU Moussa Seydou**.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33055 deposee le 19/01/2011, M. **PATOKI Baoubadi**, profession : militaire, demeurant et domicile a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situe a Lome Agoe-Nyive Sogbossito, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Anonkui et borne au Nord, au Sud et a l'Est par la propriete **TOGLO** et a l'Ouest par une rue de 20 m.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33056 deposee le 19/01/2011, M. **AFOH Korke Gnozikobire**, profession : inspecteur des

impôts, domicile a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situe a Lome Agoe-Nyive Totsi Nyiveme, prefecture du Golfe connu sous le nom de Totsi Nyiveme et borne au Nord par le lot n° 888, au Sud par le lot n° 892, a l'Est par le lot n° 890 et a l'Ouest par une rue de 14 m.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33057 deposee le 20/01/2011, M. **ABBI Toyi Anaa Mewona**, profession : inspecteur des impôts, domicile a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 2 a 20 ca, situe a Lomé Agoe-Nyive Totsi Nyiveme, prefecture du Golfe connu sous le nom de Nyiveme et borne au Nord par le lot n° 856, au Sud par le lot n° 857 B, a l'Est par l'emprise de la voie ferree Lome Atakpame.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33058 deposee le 20/01/2011, M. **ABBI Toyi Anaa Mewona**, profession : inspecteur des impôts, domicile a Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 25 a 35 ca, situe a Sotouboua Kpandjo, prefecture de Sotouboua, connu sous le nom de Poude et borne au Nord par la propriete **TENA Atcholi**, au Sud par la propriete **PIGNAN Ankou**, a l'Est par une rue de 16 m et a l'Ouest par les proprietes **PATOUZI Antoine** et **ATCHORGBA**.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33059 deposee le 20/01/2011, M. **NADJIWA Dady-Kaye**, profession : commerçant, demeurant et domicile a Lomé, majeur non interdit, jouissant

de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 29 ca, situé à Lomé Agoe-Nyive Cacaveli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borne au Nord par le lot n° 406 A, au Sud par le lot n° 409, à l'Est par le lot n° 407 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33060 déposée le 2010112011, M^e GNAZO Memessile, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 35 a 98 ca, situé à Lomé Afiao Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbokpanou et borne au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, à l'Est par la propriété AMEWOU Aetchin.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TIGOE Assri Leon Franck et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33061 déposée le 201011/2011, M^e GNAZO Memessile, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 16 ca, situé à Lomé Afiao Klémé Agokpanou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agokpanou et borne au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la propriété de ESSE Koffi Awodó, à l'Est par la propriété AMEWOU Ayetchin et une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Tigoe Eric Joseph AHLONKO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33062 déposée le 2010112011, M^e Mohamed TCHASSONA TRAORE, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Sanguera Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borne au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATSIDZOHOUN Ehlan et au Sud par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Afi Ntifa AMENYO, épouse BEBOU et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33063 déposée le 2110112010, M. ETSE Kofi, profession : maçon carreleur, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 01 ca, situé à Lomé Sanguera Danliko, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danliko et borne au Nord et à l'Ouest par la propriété DZINEKOU Adon, au Sud par une rue de 28 m et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33064 déposée le 2110112011, M. ETSE Kofi, profession : maçon carreleur, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Lomé Sanguera Danliko, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danliko et borne au Nord, à l'Est, et à l'Ouest par la propriété DZINEKOU Adon et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33067 déposée le 2110112011, M. BAGABANA Kao-Dooch, profession : agent des douanes togolaises, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsevie Davie Kpoveme, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpoveme et borne au Nord par la propriété de BAGABANA Solim

Denise, au Sud par la propriété de BAGABANA Malaki Justine.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle BAGABANA Wetou Catherine et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33068 déposée le 21/01/2011, M. BAGABANA Kao-Dooh, profession : agent des douanes togolaises, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6 a 00 ca, située à Tsevie Davie Kpoveme, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpoveme et borne au Nord par la propriété BAGABANA Wetou Catherine, au Sud par la propriété BAGABANA Pouedeou, à l'Est par une rue de 14 m, et à l'Ouest par la propriété de BAGABANA Snam Estelle.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BAGABANA Maleki Justine et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33069 déposée le 21/01/2011, M. BAGABANA Kao-Dooh, profession : agent des douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 83 ca, située à Tsevie Dalave Pove, préfecture de Zio, connu sous le nom de Pove et borne au Nord par la propriété ZIGAN, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune, et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BAGABANA Louedeou, BAGABANA Snam Estelle, BAGABANA Matiki Justine, BAGABANA Wetou Catherine et BAGABANA Solim Denise et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33070 déposée le 21/01/2011, M. BAGABANA Kao-Dooh, profession : agent des douanes togolaises, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, située à Tsevie Adétikopé, préfecture de Zio connu sous le nom de Adetikope et borne au Nord, au Sud

et à l'Est par la collectivité GAVI et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33071 déposée le 20/01/2011, Mme BAGABANA Snam Estelle, profession : étudiante, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, située à Tsevie Davie Kpoveme, préfecture du Zio connu sous le nom de Kpoveme et borne au Nord et au Sud par la propriété DOUMONDO Akoete, à l'Est par la propriété BAGABANA Maleki Justine et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33072 déposée le 21/01/2011, M. BAGABANA Kao-Dooh, profession : agent des douanes togolaises, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, située à Tsevie Davie Kpoveme, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpoveme et borne au Nord et à l'Ouest par la propriété DOUMONDO Akoete, au Sud par la propriété de BAGABANA Wetou Catherine.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BAGABANA Solim Denise et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33073 déposée le 21/01/2011, M. ABOSSÉ Sotomé, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise; demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 96 ca, située à Lomé Be Houveme, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Be Houveme et borne au Nord par le lot n° 12, au Sud par la route de Be Akodessewa, à l'Est par le lot n° 14 A et à l'Ouest par le lot n° 13.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33074 deposee le 2110112011, M^e **GARBA Zoubeyo**, profession : notaire, demeurant a **Lomé Agoè-Nyivé**, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatere d'une contenance **totale** de 24 a 00 ca, situe a Lome Sanguera Konhe, prefecture du Golfe, **connu sous le** nom de Konhe et borne au Nord et au Sud par la collectivite AYIVON, à l'Est et a l'Ouest par des rue de 14 m chacune.

Il declare que **ledit** immeuble appartient a Mme **ALI Mariama, épouse BAKO** et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33075 deposee le 2110112011, M^e **GARBA Zoubeyo**, profession : notaire, demeurant a Agoe-Nyive, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un polygone irregulier d'une contenance **totale** de 11 a 94 ca, situe a Lome **Agoè-Nyivé** Houmbi, prefecture du Golfe, **connu sous le** nom de Houmbi et borne au Nord par une rue de 20 m, au Sud par les tots n° 1280 et 1283, a l'Est par le lot n° 1285 et a l'Ouest par une rue de 16 m.

Il declare que **ledit** immeuble appartient a Mme **ALI Mariama, épouse BAKO** et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33076 deposee le 211 111 2011, M^e **GARBA Zoubéyo**, profession : notaire, demeurant a Lome **Agoè-Nyivé**, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la **Republique** togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 8 a 04 ca, situe a Lome **Agoè-Nyivé** Nord-Est de l'**état-major**, prefecture du Golfe, **connu sous le** nom de Nord-Est de l'**Etat** Major et **borné** au Nord par le lot n° 349, au Sud par le lot n° 351, a l'Est par une rue de 50 m et a l'Ouest par une rue de 14 m.

Il declare que **ledit** immeuble appartient a Mme **ALI Mariama, épouse BAKO** et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33077 deposee le 211 111 2011 M^e **GARBA Zoubeyo**, profession : notaire, demeurant a Lome **Agoè-Nyivé** et **domicilié** a Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 4 a 21 ca, situe a Lome Kelegougan, **prefecture** du Golfe, **connu sous le** nom de Kelegougan et borne au Nord par la rue Atlantic Produces, au Sud par le lot n° 1301 B, a l'Est par le lot n° 1302 et a l'Ouest par le lot n° 1300.

Il declare que **ledit** immeuble appartient a M. **GOURA Salifou** et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33078 deposee le 2410112011, M. **BINI Essohanam**, profession : inspecteur des **impôts**, demeurant a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 36 a 00 ca, situe a Tsevie Davie Tekpo, prefecture de Zio, **connu sous le** nom de Tekpo et borne au Nord par une rue de 16 m, au Sud par une rue de 14 m, a l'Est et a l'Ouest par la collectivite VOSSAN.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33079 deposee le 2410112011, M. **NANDA KONLANI Kandifei**, profession : transitaire, declarant en douanes, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un polygone irregulier d'une contenance **totale** de 6 ha 65 a 33 ca, situe à Notse **Djemegni**, prefecture de Haho, **connu sous le** nom de Djemegni et borne au Nord par la **propriété KONLANI** Kombate, au Sud, a l'Est par la propriete AYEDJI Koffi, a l'Ouest par la propriete TCHAO.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33080 deposee le 2410112011, M. **PASGO Wenyam**, profession : pasteur demeurant a Agoe-Cacaveli, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 74 a 87 ca, situé à Tsevie Davie Didove, préfecture de Zio, connu sous le nom de Didove et borne au Nord par la collectivité AWOESSO, au Sud, à l'Ouest par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété WOMENOR et la propriété DODOMETO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33081 déposée le 24/01/2011, M. ALIFOTSE Akuté Koku, profession : greffier en retraite, demeurant à Badou Egnifouli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 92 ca, situé à Tsévié Tsamé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tsamé et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOGLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33082 déposée le 25/01/2011, M. BANIAB Moyeme, profession : comptable, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Yokoè Agblégan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè Agblégan et borne au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GBEKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33083 déposée le 25/01/2011, M. BANIAB Moyeme, profession : comptable, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 67 ca, situé à Lomé

Aflao Yokoè Agblegan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè Agblegan et borne au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la collectivité GBEKE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33084 déposée le 25/01/2011, M. ADJO Ayaovi, profession : directeur d'établissement, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 75 ca, situé à Lomé Kpogan Alitigome préfecture du Golfe, connu sous le nom de Azitigome et borne au Nord et à l'Est par la collectivité YOVO, au Sud par une ruelle existante de 8 m et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33086 déposée le 25/01/2011, M. AKUMAH Afantutse Ekuwo, profession : employé de commerce, demeurant à Lomé 31 Bd des Armées, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 73 ca, situé à Lomé Aflao Avedji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avedji et borne au Nord par les lots n° 880 et 881 C, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par les lots n° 881 A et 882 A et à l'Ouest par une voie express de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33087 déposée le 26/01/2011, Mme LAVOR Amavi Dzigbodi, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la

Republique togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 18 ca, située à Lomé Apédokoe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apedokoe et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les lots n° 176 A et 177 A, à l'Est par le lot n° 187 et à l'Ouest par le lot n° 185 A.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AHLIYA Adzovi Akofa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33088 déposée le 27-01-2011, Mme AMOUSSOU Yawavi Omamam, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 03 ca, située à Lomé Rives de Zio, préfecture du Zio, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au Nord par le lot n° 922, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 935 et à l'Ouest par le lot n° 934 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33089 déposée le 27-01-2011, M. AMAH Awereou Pissinam Romain, profession : entrepreneur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 65 ca, située à Lomé Agoenyive Ahonkpoe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoe et borne au Nord, à l'Ouest et à l'Est par la propriété ANAKA, au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33090 déposée le 27-01-2011, Mme PANAGNON Kossiwa Magnissawe, profession : coiffeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure

non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 50 a 12 ca, située à Tsévié Kpomé Djobla Kpé, préfecture du Zio, connu sous le nom de SICHEM et borne au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AVOUYIAGBLO, et à l'Ouest par la route nationale n° 34.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33091 déposée le 27-01-2011, M. AYAWLI Kwaku, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 52 ca, située à Keve Akepe Assiamagble, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Demakpoe et borne au Nord, au Sud et à l'Est par respectivement la propriété GAMADO Kodjovi propriété GAMADO Kossi, collectivité KOUMAGLO suite et GAMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33092 déposée le 27-01-2011, M. TESSI Akoété Founvi, profession : informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 81 a 24 ca, située à Kévé Noepe Dodge, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Tokloeve et borne au Nord par la collectivité KOUMONDJI, au Sud par la propriété GABA Koffi Ekwé, à l'Est par la collectivité LATE, et à l'Ouest par la rivière AKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33093 déposée le 27-01-2011, M. GABA Koffi Ekue, profession : comptable, demeurant

a Lomé et domicilié a Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 71 a 16 ca, située a Keve Noépé Dodje, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Tokloévè et borne au Nord par la propriété TESSIAkoëté Founir, au Sud par la collectivité TOKOTO, a l'Est par la propriété AGBOKPA Loumon et a l'Ouest par la rivière AKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33095 déposée le 27/01/2011, M. HOUSSOU Aurelle, profession : Etudiant, demeurant à Abidjan et domicilié a Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, & nu sous le nom de Téléssou et borné au Nord, au Sud et a l'Est par la propriété EKPE Kodjovi, et a l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33096 déposée le 28 - 01 - 2011, Mme SALIFOU Mamatou, profession : couturière, demeurant a Lomé et domiciliée a Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a Olca, située a Lomé Agoenyive Fiove, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiove et borne au Nord par une rue de 28 m, au Sud par le lot n° 583, a l'Est par le lot n° 585 et a l'Ouest par le lot n° 584 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33097 déposée le 28 - 01 - 2011, Mme Agbernefan A. AMEGEE, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 33 ca, située a Lomé Afiao Sagbado, connu sous le nom de Yokòè Gbléga et borne au Nord par les lots n° 674 et 672, au Sud par une rue de 14 m, a l'Est par le lot n° 671 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient a Mlle AMEGEE A. Arnigan et n'est a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33098 déposée le 28 - 01 - 2011, Mlle LIASSOU Faizatou, profession : commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée a Lomé Adidogome, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a Olca, située a Lomé Legbassito Arnedenta, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Arnedenta et borne au Nord et au Sud par la collectivité AKOLIPO, à l'Est par une rue de 16 m, et a l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33099 déposée le 28 10 11 2011, M. FOLY-TOULON Gbongla Ekoue, profession : informaticien, demeurant a Lomé, et domicilié a Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 97 ca, située a Aneho Togokome, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togokome et borne au Nord par une rue de 16 m, au Sud et a l'Est par la propriété KOUNYEGBE et a l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33100 déposée le 31 - 01 - 2011, M. AZIABOU Clément Kokou, profession : directeur commercial, domicilié a Gblinkomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au **livre foncier** de la République togolaise d'un immeuble urbain **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatère irrégulier d'une **contenance totale** de 5 a 11ca, située à Kpalime Kpeta, préfecture de Kloto, **connu sous le** nom de Kpeta et borne au Nord par une rue en projet de 12 m, au Sud par le lot n° 13, à l'Est par le lot n° 17 et à l'Ouest par le lot n° 19.

Il déclare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, **grévé** d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33101 déposée le 31 - 01 - 2011, M. KPAMNONA Koudjo Jean, profession : employé de banque, demeurant à Lomé Adidogomé - Franciscain, majeur non interdit, jouissant de **ses** droits civils et de nationalité togolaise, **il** demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance **totale** de 2 a 90 ca, située à Lomé **Agoènyivé Téléssou**, préfecture du **Golfe**, **connu sous le** nom de Telessou et borne au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SABA, à l'Est par une rue de 28 m.

Il déclare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33102 déposée le 31 / 01 / 2011, M. DOKPO Komla Dedzigba, profession : inspecteur des douanes, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un polygone irrégulier d'une contenance **totale** de 5 a 98 ca, située à Lomé Aflao Akato Viepe, préfecture du **Golfe**, **connu sous le** nom de Akato Viepe et borne au Nord, à l'Ouest par **Htrs GOLOE**, au Sud par **une** rue de 16 m et à l'Est par une rue de 30 m.

Il déclare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou **éventuels**.

Suivant requisiion, n° 33106 déposée le 01 - 02 - 2011, M. HOUNKPATI Midonui, profession : juriste, demeurant à Tokoin - solidarite et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatère irrégulier d'une

contenance **totale** de 11 a 75 ca, située à Lomé Aflao Segbe Kpodji, préfecture du **Golfe**, **connu sous le** nom de Segbe Kpodji et borne au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KEMAVOR et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que **ledit** immeuble appartient à M. HOUNKPATI **Awoussi** et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou **charges** réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33107 déposée le 01 - 02 - 2011, M. NANDJA Zakari, profession : **officier** des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance **totale** de 13 a 69 ca, située à Keve Badja, **préfecture de l'Avé**, **connu sous le** nom de Foutou et borne au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Est par la propriété HAVIM Komlavi et à l'Ouest par la **propriété AVOKPO**.

Il déclare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33108 déposée le 02 - 02 - 2011 Reverende Soeur MARANZA Gabriella, profession : religieuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non **interdite**, **jouissant** de ses droits civils, de nationalité **italienne**, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance **totale** de 5 a 41ca, située à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du **Golfe**, **connu sous le** nom de Sagbado et borne au Nord par l'intercession des routes de 30 m, au Sud par le lot n° 24, à l'Est par la route Nyapessi Agboyibo de 30 m et à l'Ouest par la **route Adidogomé Yokoè**.

Elle déclare que **ledit** immeuble appartient à la Mission Catholique **Archidiocèse** de Lomé : Petites **sœurs** de la Sainte Famille et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisiion, n° 33109 déposée le 02 - 02 - 2011, Reverende Soeur MARANZA Gabriella, profession : religieuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité italienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la **République** togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere **irrégulier** d'une wntenance **totale** de 10 a 54 ca, situe a Lome Aflao Sagbado, prefecture du Golfe, **connu sous le nom** de Sagbado et borne au Nord par le lot n° 24, au Sud par les lots n° 20 et 21, a l'Est par la route **NYAPESSI - AGBOYIBO** large de 30 m et a l'Ouest par la route Yokoe Adidogome large de 30 m.

Elle declare que **ledit immeuble** appartient a la Mission Catholique Archidiocese de Lome. Petites **Sœurs** de la **Sainte Famille** et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant **réquisition**, n° 33110 deposee le 02 - 02 - 2011, Mme LOGOSSOU Akouavi Sampe, profession : **commerçante** demeurant a Lome et domiciliee a Lome, majeure **non** interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irregulier d'une contenance **totale** de 35 a **77ca**, situe a **Aneho Devikeme**, prefecture des Lacs, wnnu **sous le nom** de Devikeme et borne au Nord et a l'Ouest **par des** rues de 14 m, au Sud par une rue de 12 m et a l'Est par la **collectivité** AGBEGLOGNA.

Elle declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant **réquisition**, n° 33111 deposee le 02 - 02 - 2011, M. KOMLA Doh Koffi et Mme KOMLA Ablavi nee TOKIN, profession : gardien de prison et Menagere, domicilies à Mayotte (Paris), majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalites **française** et togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la **République** togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, **consistant** en un terrain ayant la forme d'un polygone irregulier d'une contenance **totale** de 1 ha 41a 24 ca, **situé** a Keve Noepe, prefecture de l'**Avé**, **connu sous le nom** de Adidome et borne au nord et a l'Ouest par la **propriété** NEKU ESE, au Sud par la collectivite NUTSIANYI et a l'Est par la collectivite SEKLE.

Ils declarent que **ledit** immeuble leur appartient et n'est a leur connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33112 deposee le 031 021 2011, M. PIPOKA Sanvi, profession : inspecteur des impôts

domicilie a Lome, majeur **non** interdit, jouissant de ses droits civils, **de** nationalite togolaise, **demande** l'immatriculation au livre foncier **de** la Republique togolaise d'un immeuble rural **non bâti**, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irregulier d'une wntenance **totale** de 5 a 91 ca, situe à Aneho Glidji, prefecture des Lacs, **connu sous le nom** de Glidji et borne au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 269, a l'Est par le lot n° 261 et a l'Ouest par un passage de 6 m.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa **connaissance**, greve d'aucuns **droits** ou charges **réels**, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33113 deposee le 031 021 2011, M. PIPOKA Sanvi, profession : inspecteur des **impôts** domicilie à Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, **consistant** en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 5 a **67ca**, situe a Aneho Glidji, prefecture des Lacs, **connu sous le** nom de Glidji et borne au Nord par une rue de 30 m, au Sud par le lot n° 327, a l'Est par le lot n° 316 et a l'Ouest par le lot n° 314.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant **réquisition**, n° 33116 deposee le 04 - 02 - 2011, Mme PALANGA N'na, profession : agent des **impôts** demeurant a Lome et domiciliee a Lome, majeure non interdite, jouissant de ses **droits** civils de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, wnsistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere **irrégulier** d'une contenance **totale** de 3 a 00 ca, situe a Lome Sanguera, **prefecture** du Golfe, wnnu **sous le** nom de Zossime et borne au Nord, au Sud et a l'Est par la collectivite **AHIABOU** et a l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou **éventuels**.

Suivant requisition, n° 33117 deposee le 04 - 02 - 2011, M. MASSINA Yotroféi, profession : **officier** superieur, domicilie a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses draits civils de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au Hve

foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 80 ca, située à Lomé Agoenyive Gbonve, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonve et borné au Nord par la propriété BAYOKE, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKATO Yao et à l'Est par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33118 déposée le 04 - 02 - 2011, Mlle BABAKE Piyalou, profession : employée de banque et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, située à Lomé Agoenyive Sogbossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBO Dzakpa, au Sud par la propriété de EKPAYE et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33119 déposée le 04 - 02 - 2011, M. ATTIKOSSIE Doteh Kossi, profession : mécanicien auto et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 20 a 74 ca, située à Tsevie Mission Tove, connu sous le nom de Gbézétan et borné au Nord par les propriétés AKO Adanbledou Eklou et AWUDZA Komi, au Sud par la propriété AKO Adanbledou Eklou, à l'Est par les propriétés Kossivi Yao et LOMEGNO Kossi et à l'Ouest par la propriété GNASSINGBE Témidona.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33121 déposée le 04 - 02 - 2011, Mme GBENYEDJI Ayawovi Ahoefa, profession : retraitée, demeurant à Lomé Avedji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 82 a 58 ca, située à Keve Badja Todomé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Avedodza et borné au Nord par la propriété AGBOSSOU Dogbé, au Sud par la collectivité ZIGAN et TOUGBENYO, à l'Est par la collectivité GUEVO et à l'Ouest par un ruisseau.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33122 déposée le 04 - 02 - 2011, M. EDOH Kofti Eyikloe, profession : informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6 a 00 ca, située à Lomé Aflao Wougome Dekpo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dekpo et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ATANDJI, au sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par la route Segbe-Sanguera.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33123 déposée le 04 - 02 - 2011, Mme LOCOH Ablavi Mana, épouse AMOUZOU-ABLO, profession : sage femme d'Etat, domiciliée à 7 Rue Soddo Hanoukope, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 79 ca, située à Aného Dogue, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Afegnigbe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété NEGLOKPE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33124 déposée le 7 - 02 - 2011, M. ZOBINOU Kodjo, profession : conseil affaires économiques, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, il

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 00 a 37 ca, situé a Keve Tsiviepe Hovégo, prefecture de L'Avé, connu sous le nom de Hovégo et borne au Nord par la propriété LAWSON Latevi Pascal, au Sud par la propriété DOGBLE Charles, a l'Est par la propriété AKOUSSAN Koëssan et a l'Ouest par la collectivité APPOH Lavoe.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33126 deposee le 8 - 02 - 2011, Mme ATSOU - HEGBE Akoele, profession : menagere, demeurant a Lome, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situe a Lome Agoenyive Sogbossito, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borne au Nord par le lot n° 78, au Sud par le lot n° 82, a l'Est par une rue de 14 m et a l'Ouest par le lot n° 80.

Elle declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33127 deposee le 8 - 02 - 2011, M. NYAVOR Kougnewodo, profession : topographe dessinateur, domicilie a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irrégulier d'une contenance totale de 6 a 07 ca, situe a Lome Agoenyive Dingble, prefecture du Golfe, et borne au Nord par une rue non denommee de 14 m, au Sud par le lot n° 747, a l'Est par le lot n° 745 et a l'Ouest par le lot n° 749.

Il declare que ledit immeuble appartient a M. AHLEGNAN Kodzo et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33128 deposee le 8 - 02 - 2011, M. NYAVOR Kougnewodo, profession : topographe dessinateur, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, il demande l'immatriculation

au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 98 ca, situé a Lome Agoenyive Kélégougan, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Kelegougan et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les lots n° 177 et 178, a l'Est par une rue de 16 m et a l'Ouest par le lot n° 176 B

Il declare que ledit immeuble appartient a M. AHLEGNAN Kodzo et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33130 deposee le 08 - 02 - 2011, M. AGBEMADU Kossi, profession : topographe, demeurant à Totsi Adidoadin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irrégulier d'une contenance totale de 8 a 40 ca, situe a Lome Agoè Nyive camp F.I.R Nord, prefecture du Golfe, borne au Nord par une rue non denommee de 14 m, au Sud par un ruisseau de 30 m, a l'Est par le lot n° 607 et a l'Ouest par le lot n° 609.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33131 deposee le 08 - 02 - 2011, M. AGBEMADU Kossi, profession : topographe, demeurant a Totsi Adidoadin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situe a Legbassito Madjikipeto Avinato, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Madjikipeto et borne au Nord, a l'Est par la collectivité KPOTSIMA, au Sud, a l'Ouest par une rue non denommee de 14 m.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33132 deposee le 08 - 02 - 2011, M. AGBEMADU Kossi, profession : topographe, demeurant a Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere

irregulier d'une contenance **totale** de 6 a 00 ca, situe a Lome Agoe - Nyive camp FIR. Nord, prefecture du Golfe, **connu sous le nom** de Agoe - Nyive et borne au Nord par le lot n° 504, au Sud par une rue non denommee de 20 m, a l'Est par le lot n° 507 et a l'Ouest par le lot n° 503.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33133 deposee le 08 - 02 - 2011, M. ATAMA GAMA Dotanta, profession : informaticien, domicile a Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un **quadrilatère** irregulier d'une contenance **totale** de 4 a 39 ca, situe a Lomé Agoenyivé Téléssou, **préfecture** du Golfe, **connu sous le nom** de Téléssou et borne au Nord, au Sud, et a l'Est par la propriete LAGNO et a l'Ouest par une rue de 28 m.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33134 deposee le 08 - 02 - 2011, M. ASSEMOASSA Komlan, profession : retraite, demeurant a Be Hedje Kpota, majeur ndn interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un **polygone** irregulier d'une contenance **totale** de 5 a 98 ca, situe a Lome Bè Hedje Kpota, prefecture du Golfe, **connu sous le nom** de Be Hedje Kpota et borne au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 78, a l'Est par une ruelle de 3 m et a l'Ouest par le lot n° 77.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33135 deposee le 08 - 02 - 2011, M. KAO Gnazingbe Sama, profession: **maçon**, demeurant a Lome Agoenyive, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 6 a 33 ca, situe a Lome Agoe - Nyive Trokpossime, prefecture du Golfe, **connu sous le nom** de Trokpossime et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud, a l'Est et a l'Ouest par la collectivité **SAKPLETO**.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou **éventuels**.

Suivant requisition, n° 33136 **déposée** le 08 - 02 - 2011, M. KAO Baobadi, profession: architecte, **demeurant** a Lome et domicile a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un polygone irregulier d'une contenance **totale** de 4 a 11 ca, situe a Lome Be Massouhoin, **préfecture** du Golfe, **connu sous le nom** de Massouhoin et borne au Nord par le lot n° 50 bis, au Sud et a l'Est par des rues de 12 m, a l'Ouest par le lot n° 49.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou **éventuels**.

Suivant requisition, n° 33137 deposee le 08 - 02 - 2011, M. WOGBE Yawo, profession : infirmier, demeurant a Lome et domicile a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un polygone irregulier d'une contenance **totale** de 5 a 98 ca, situe a Tsevie Daviemondji Bleve, **connu sous le nom** de Bleve et borne au Nord et a l'Ouest par la propriete des Heritiers ADJOGBLE, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33139 deposee le 09 - 02 - 2011, Mme PALANGA N'na, profession : agent des **impôts**, demeurant et domiciliée a Lome, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en un terrain ayant la **forme** d'un polygone irregulier d'une contenance **totale** de 8 a 97ca, situe a Lome Aflao Akato Viepe, **préfecture** du Golfe, **connu sous le nom** de Akato - Viepe et borne au Nord par une rue de 16 m, au Sud et a l'Ouest par la collectivite NANATO et a l'Est par une rue de 14 m.

Elle declare que **ledit** immeuble appartient a NORTEY Boeky Afiyo et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33140 déposée le 09 - 02 - 2011, Mme PALANGA N'na, profession : agent des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 99 ca, située à Lomé Akato - Viepe, préfecture du Golfe connu sous le nom de Akato - Viepe et borne au Nord par une rue non dénommée de 16.00, au Sud par la collectivité NANATO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme Linda Essi AMEGEE et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33142 déposée le 09 - 02 - 2011, M. BAKOUSSAM Patawonkoum, profession : directeur financier, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 ha 58 a 10 ca, située à Tsevie Game Agbleve, connu sous le nom de Kpakpatowou et borne au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33146 déposée le 10 - 02 - 2011, M. TAIROU Ahamadou, profession : notaire, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, il demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Lomé Sanguera Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borne au Nord, au Sud par la collectivité AWOUJJA, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ESSO OURO - DONI Safiou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33152 déposée le 11 - 02 - 2011, Mme BIRAMAH Afiavi née ACAKPO ADDRA, profession :

commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 84 ca, située à Tsevie - Dalave Djove, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djove et borne au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud une rue en projet de 14 m et la propriété ATALE Kodjo, à l'Est par la route de canalisation de 20 m et à l'Ouest par la collectivité SAPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33154 déposée le 11 - 02 - 2011, M. NOUTEPE Assion, profession : revendeur, demeurant à Lomé Adakpame, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, située à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin et borne au Nord par le lot n° 62, au Sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'Est par les lots n° 73 et 64 et à l'Ouest par le lot n° 71.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33156 déposée le 11 - 02 - 2011, Dame AGOGNO Abla, épouse MATEY, profession : revendeuse, demeurant à Lomé - Adidogomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borne au Nord par le lot n° 850, au Sud par le lot n° 852, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par un lot non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant requisition, n° 33158 déposée le 11 - 02 - 2011, Mme AYITE Kayih Cherita Judith, profession : revendeuse,

demeurant a Lome, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non biti, Consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irregulier d'une contenance totale de 32 a 38 ca, situe a Aneho Devikame, prefecture des Lacs, connu sous le nom de Devikame et borne au Nord par la collectivite AMOU et la propriete ATTIOGBE, au Sud par la collectivite AMOU, a l'Est par le route de Devikame Agoudou de 20 m, et a l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33159 deposee le 11 - 02 - 2011, Sieurs KOKOVENA Kofi Koumafle et KOKOVENA Kofi Mawuenyegah, profession : frigoriste et agent de banque, domiciliés a Lome Adidogome, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalite togolaise, ils demandent l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irregulier d'une contenance totale de 2 ha 71 a 25 ca, situe a Lome Aflao Akato Avœmé Djigbe, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Djigbe et borne au Nord par la propriete HEGNON, au Sud par les proprietes KATOGBE Avoyi et KPELI Hablouto, a l'Est par les propriétés Amématé et HEGNON Mikodome et a l'Ouest par les proprietes EDOH Tavina, GOZO Happy, DJIDO Migbodji.

Ils declarent que ledit immeuble leur appartient et n'est a leur connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33162 deposee le 11 - 02 - 2011, Mme TOSSOU GASSRE Essi Sando, profession : collectrice, demeurant a Lome, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 24 a 45 ca, situe a Lome Legbassito, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Avinato et borne au Nord, au Sud par la collectivite AFOLA, a l'Est par une rue non denomnee de 14 m et a l'Ouest par une rue non denomnee de 16 m.

Elle declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33163 déposée le 11 - 02 - 2011, M. TAKOUDA Karanga, profession : directeur economique CEET, demeurant et domicilie a Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irregulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situe a Lomé Agoenyive Atsanve plantation, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanve Plantation et borne au Nord par une rue de 12 m, au Sud par les lots n° 463 et 465, a l'Est par le lot n° 466 et a l'Ouest par une rue de 12 m .

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance; greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33164 deposee le 11 - 02 - 2011, M. EDOH Kossi, profession : transporteur, demeurant et domicilié a Lome Avepozo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situe a Agoenyive, prefecture du Golfe, connu sous le nom de ... et borne au Nord par le lot n° 17, au Sud par le lot n° 22, a l'Est par les lots n° 19 et n° 20 .

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33167 déposée le 15 - 02 - 2011, M. TOITRE Labekoua, profession : magistrat, demeurant et domicilie a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatere irregulier d'une contenance totale de 2 a 05 ca, situe a Agoènyivé Adjougba, prefecture du Golfe, connu sous le nom de Adjougba et borne au Nord, a l'Est et a l'Ouest par la propriete KLOUTSE, au Sud par la rue expresse de 70 m.

Il declare que ledit immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 33169 deposee le 16 - 02 - 2011, M. DICK Abalo Ayaovi, profession : employe de Banque, demeurant et domicilie a Lome, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 50 ca, située à Aflao Avedji Hetsiavi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avedji Hetsiavi et borne au Nord, à l'Ouest par le lot n° 17, au Sud par le lot n° 22, à l'Est par les lots n° 202 A, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 200.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33170 déposée le 16-02-2011, M. SEDEDJI Koffivi, profession : agent d'assurances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 00 ca, située à Lomé-Sanguera, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sanguera et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la Haute Tension Lomé-Kpime de 32 m, à l'Est, à l'Ouest par la coll. GADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33171 déposée le 16-02-2011, M. AMEVOR Kwami Melon-De Magnon, sans profession, demeurant et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, située à Lomé Sanguera Dzigbe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguera Dzigbe et borne au Nord par la ligne de la Haute Tension Lomé - Kpimé de 32 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la coll. GADA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33172 déposée le 16-02-2011, M. AFFO Abdou Razak, profession : commerçant, demeurant

et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 44 ca, situé à Lomé Agoenyive Atsanve, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanve et borne au Nord par le lot n° 212 A, au Sud par le lot n° 214, à l'Est par le lot n° 213 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00024-RP déposée le 17-01-2011, M^e BODY Tene, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Atakpame, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 h 08 a 81 ca, située à Atakpame, préfecture de l'Ogoou connu sous le nom de Djerehoue et borne au Nord par la collectivité communautaire Kabye, au Sud par la propriété de la collectivité communautaire Kabye, à l'Est par la propriété de la collectivité communautaire Kabye et à l'Ouest par la route Nationale n° 01 de 40 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient au Conseil National des Chargeurs Togolais (CNCT) représenté par M. GNASSINGBE Toï et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00086/R.K déposée le 29-12-2010, M. TCHALLA Tommadja, profession : inspecteur d'Impôts, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 41 ca, située à Kara Tomdè Kpekpeng-Feou, connu sous le nom de Kpekpeng-Feou et borne au Nord par la collectivité ABOUZA, au Sud par la collectivité ABOUZA, à l'Est par la collectivité ABOUZA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, **grève** d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 000751R.K. deposee le 01 - 12- 2010, M. et Mme DEVERRE Xavier Noël Christian et AWADE Abide Aheyoun-Esso, profession : directeur de **société**, demeurant et domicilié à Lome, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalite togolaise et **française**, demandent l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme** d'un polygone irregulier d'une contenance **totale** de 10 a 90 ca, situe a Lama-Feing, **connu sous** le nom de Kakou et borne au Nord par les collectivites PALI, au Sud par une rue non denomnee de 16 m, a l'Est par les **collectivités** KEOUDA et **ALEDI** a l'Ouest par une rue de 14 m.

Ils declarent que **ledit** immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, greve d'aucuns droits ou **charges réels**, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 00076 / R.K deposee le 01 - 12- 2010, M. PAKA Korokagna, profession : frigoriste, demeurant et domicilié a Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalite togolaise; demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme** d'un **polygone** irregulier d'une contenance **totale** de 59 a 72 ca, situe a Kara **N'djéssiyo**, **connu sous** le nom de N'djéssiyo et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m, a l'Est par une rue de 30 m et a l'Ouest par une rue de 14 m.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 00077 / R.K deposee le 07- 12- 2010 **Mlle** SAMA Meba Dolibe, profession : douaniere, demeurant et domiciliée a Lome, majeure non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au **livre** foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme** d'un quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 4 a 74 ca, situe a la commune de Bassar, **connu sous** le nom de Nangbani-Kiteou et borne au Nord par le lot n° 116, au Sud par le lot n° 113, a l'Est par le lot n° 114 et a l'Ouest par une rue de 18 m.

Elle declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition; n° 00078 / R.K deposee le 07- 12- 2010, **Mlle** NAPO Dolibe, profession : accoucheuse a la retraite, demeurant et domiciliée a Lome, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme** d'un quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 7 a 92 ca, situe a la commune de Bassar, **connu sous** le nom de Bikoutchabe et borne au Nord par le lot n° 309 et 311B et une **partie** du lot n° 310 - 312C, au Sud par le lot n° 313A et une **partie** du lot n° 314, a l'Est par le lot n° 312A et une **partie** du lot n° 314 et a l'Ouest par une rue en projet de 10 m.

Elle declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 00079 / R.K deposee le 8- 12- 2010, M. ASSIH Abalo, profession: fonctionnaire de police, demeurant et domicilié a Agoe-Nyive, majeur non interdit, jouissant de ses **droits** civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme** d'un polygone irregulier d'une contenance **totale** de 7 a 93 ca, situe a Bohou, prefecture de la Kozah, **connu sous** le nom de Pitiyo et borne au Nord par la collectivite ASSIH, au Sud par une rue de 14 m, a l'Est par la collectivite **POUTOULI** et à l'Ouest par la collectivite **TCHANGANI** et la **propriété** ASSIH Atchia.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, **actuels** ou eventuels.

Suivant requisition, n° 00080 / R.K deposee le 08 - 12- 2010, Mme AMELETE Badipalaki, profession : menagere, demeurant et domiciliée Lome, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme** d'un quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 8 a 99 ca, situe a Kara Tomde, **connu sous** le nom de Tomde et borne au Nord par une rue non denomnee de 14 m, au Sud par la **propriété** **ADOME** Essossimna, a l'Est par la propriete **DANDABA** et a l'Ouest par une parcelle non denomnee.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 00081 / R.K deposee le 13 - 12- 2010, Mme AMAH N'weyou, profession : **commerçante**, demeurant et domiciliee Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme d'un** quadrilatere **irrégulier** d'une contenance **totale** de 4 a 03 ca, situe a Kara (commune de Kara), **connu sous le nom de Dongoyo** et borne au Nord par une rue Batascome, au Sud par la propriete **MEATCHI**, a l'Est par la propriete **GNAMBA** et a l'Ouest par la propriete **MEATCHI**.

Elle declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 00082 / R.K deposee le 13 - 12- 2010, M. **ADEWI** Tchasso, profession : entrepreneur, demeurant et domicilie a Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble urbain non **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme d'un** quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 5 a 88 ca 56, situe a Kara Tomde site 1b, **connu sous le nom de Tomde** et borne au Nord par un lot n° 1231, au Sud par un lot n° 1235, a l'Est par une rue de 14 m et a l'Ouest par un lot numero 1232.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 00083 / R.K deposee le 13- 12- 2010, M. **ATCHA-DEDJI** Affoh, profession: directeur general de Togocellulaire, demeurant et domicilie Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme d'un** quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 6 a 75 ca 15, situe à

Kara-Ketao, **connu sous le nom de Ewaiyo** et borne au Nord par une rue de 20 m, au Sud par la collectivite **GNASIM**, a l'Est par une **rué** de 16 m et a l'Ouest par une collectivite **GNASIM**.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 00084 / R.K deposee le 13 - 12- 2010, M. **ATCHA-DEDJI** Affoh, profession : directeur general de Togocellulaire, demeurant et domicilie Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme d'un** polygone irregulier d'une contenance **totale** de 13'a 19 ca, situe a Niamtougou, **connu sous le nom de Kirgah** et borne au Nord par la propriete **AREBAKOA**, au Sud par une rue de 12 m, a l'Est par une rue de 20 m et a l'Ouest par la propriete **HOMGUENA**.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Suivant requisition, n° 00085 / R.K deposee le 13 - 12- 2010, M. **ATCHA-DEDJI** Affoh, profession: directeur general de Togocellulaire, demeurant et domicilie Lome, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalite togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Republique togolaise d'un immeuble rural non **bâti**, consistant en une parcelle de terrain ayant la **forme d'un** quadrilatere irregulier d'une contenance **totale** de 6 a 12 ca, situe a Kara Sombou, **connu sous le nom de Sombou** et borne au Nord par une rue de 14 m, au Sud, a l'Est et a l'Ouest par la collectivite **ALEDI**.

Il declare que **ledit** immeuble lui appartient et n'est a sa connaissance, greve d'aucuns droits ou charges reels, actuels ou eventuels.

Le conservateur de la propriete fonciere

Ingrid A. AWADE